Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 037-213700743-20260722-2026_051-DE

Séance du 22 juillet 2026

Délibération n°2026_051

3.1 – Domaine et patrimoine - Acquisitions

Exercice du droit de préférence – Acquisition de la parcelle cadastrée section AS n°470

L'an deux mil vingt-six, le **vingt-deux juillet à vingt heures**, le conseil municipal de la commune de Chouzé-sur-Loire dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAULT, Maire.

Date de la convocation : 16 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers votants : 19

Présents :
Monsieur Gilles THIBAULT Maire,
Monsieur Pierre DAVID, Madame Marina DANTIC, Madame Françoise ROUX, Monsieur Yvan BOIDÉ, Adjoints,

Monsieur Frédéric BIEMON, Madame Marie BOTTI, Madame Vanessa BRUNET, Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Eva DIMA, Monsieur Laurent HERLIN, Monsieur Nicolas JAUSELON, Madame Charline MABILEAU, Monsieur Patrick MARTINEZ, Madame Guylaine THIBAULT, Madame Laurence VENNEVIER.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Christian THOUET a donné pouvoir à Monsieur Pierre DAVID, Monsieur Éric BRISSET a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAULT
Absents ou absents excusés :

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE

EXPOSÉ DES MOTIFS
Par courrier en date du 10 juin 2026, Maître René-Marc THOUARY, notaire à Saumur, a informé la commune de la mise en vente d'une parcelle boisée située sur le territoire communal, cadastrée section AS n°470, lieudit « La Grande Pièce », d'une superficie de 23 a 50 ca. (Plan en annexe)

Conformément aux dispositions des articles L. 331-24 et suivants du code forestier, la commune dispose d'un droit de préférence en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts.

Le prix de vente de cette parcelle est fixé à 1 000 €.

Cette acquisition présente un intérêt pour la commune en ce qu'elle permettra de préserver et de développer le patrimoine forestier communal, de favoriser une gestion durable des espaces boisés et de renforcer la maîtrise foncière de la collectivité sur son territoire.

Outre le prix d'acquisition, la commune prendra à sa charge les frais liés à la vente, dont la provision est estimée à 400 €.

Au vu de ces éléments,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 037-213700743-20260722-2026_051-DE

Vu les articles L. 331-24 et suivants du Code forestier relatifs au droit de préférence des communes en cas de vente de parcelles boisées ;
Vu le courrier de Maître René-Marc THOUARY, notaire à Saumur, informant la commune de la vente de la parcelle cadastrée section AS n°470, lieudit « La Grande Pièce », d'une superficie de 23 a 50 ca, au prix de 1 000 € ;
Considérant que cette acquisition présente un intérêt communal en permettant de préserver et de développer le patrimoine forestier communal, de favoriser une gestion durable des espaces boisés et de renforcer la maîtrise foncière de la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'exercer le droit de préférence prévu aux articles L. 331-24 et suivants du Code forestier ;
- d'acquérir la parcelle cadastrée section AS n°470, lieudit « La Grande Pièce », d'une superficie de 23 a 50 ca, au prix de 1 000 € (mille euros), hors frais d'acte notarié ;
- de préciser que les frais afférents à cette acquisition seront supportés par la commune et imputés au budget communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE

Le Maire,
Gilles THIBAULT

Signé électroniquement par : Guillaume DELANOUE
Date de signature : 24/07/2026
Qualité : Chouzé-sur-Loire - Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Gilles THIBAULT
Date de signature : 23/07/2026
Qualité : Chouzé-sur-Loire - Maire